

Conseil municipal du Jeudi 30 Octobre 2025

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Michel BOULANGER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLÉVERE, André RIOU, Delphine MARREC, Sonia HALLIER excusés

Lotissement Hameau de Trévilis : vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) adopte le budget primitif du lotissement Hameau de Trévilis:

- Section de fonctionnement : 75 954.00 €
- Section d'investissement : 75 954.00 €

Lotissement Hameau des Pommiers : vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal (14 pour, 4 contre) adopte le budget primitif du lotissement Hameau des Pommiers :

- Section de fonctionnement : 93 900.00 €
- Section d'investissement : 93 900.00 €

Pôle enfance Médiathèque : désignation de l'organisme prêteur

Pour financer la construction du Pôle enfance/médiathèque, il avait été prévu dans le budget primitif 2025 la réalisation d'un emprunt de 1 000 000.00 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de prêt « **Prêt Indexé Livret A** » faite par le Crédit Mutuel de Bretagne d'un montant de 1 000 000.00 € au taux du livret A +0.5 sur une durée de 25 ans.

CCPL : rapport d'activité 2024

Le conseil municipal acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté communes du Pays de Landivisiau pour l'exercice 2024. Ce dernier est consultable sur le site de la communauté de communes du pays de Landivisiau.

CCPL : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal acte de la communication du rapport de la Communauté communes du Pays de Landivisiau pour l'exercice 2024. Ce dernier est consultable sur le site de la communauté de communes du pays de Landivisiau.

Acquisition matériel

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'acheter une remorque pour entreposer les barrières afin de faciliter la manipulation et le transport lors du prêt de matériel et aussi l'acquisition de 10 barrières supplémentaires auprès de l'entreprise Breinat pour un montant de 3533.00 € HT

Personnel communal : Contrat d'assurance des risques statutaires

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adhérer au contrat groupe proposé par le centre de gestion du Finistère aux conditions suivantes :

Assureur : CNP Assurances/Courtier : RELYENS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2029

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois, à partir de la troisième année de contrat

Révision des taux : taux garantis les deux premières années du contrat